



**COMMUNE DE LE GREZ**  
1, Place de la Mairie  
72140 LE GREZ  
☎ 02.43.20.1049  
Courriel : [commune-de-le-grez@wanadoo.fr](mailto:commune-de-le-grez@wanadoo.fr)

## Compte rendu DE LA SÉANCE DU 13 Avril 2017

Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le treize Avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

### Secrétaire de séance :

Madame COTEL Aurélie

### Etaient présents :

COTTIN Martine	LAUNAY Ludovic
COTEL Aurélie	ROUX Philippe
CHAUVEAU Stéphane	PELLIER Céline
CHAUVÉL Pascal	

Etaient représentés : HOOGHIEMSTRA Laëtitia

Était absent excusé : ORY Patrick

Est démissionnaire :

LECHAT Jean-Louis

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

### SOMMAIRE

1. Point sur les travaux
2. Rencontre avec l'architecte conseil de la D.D.T
3. Planning des différentes dates – Élections du 23/04 et du 07/05
4. Compte rendu des diverses réunions
5. Divers.

### 1. Point sur les travaux

Madame le Maire explique l'avancée des travaux en cours sur la commune :

- Rue Saint Nicolas
  - La dernière phase du marché public avec l'entreprise Luc Durand vient d'être réalisée.
  - La bâche et les plantations sur le talus du nouveau parking vont être réalisées par la société Etudes et Chantiers.
  - Suite au problème rencontré à la suite des fortes pluies du mois dernier, une démarche a été faite auprès de l'assurance de la commune afin d'avoir une prise en charge de l'expertise pour connaître la responsabilité de chacun dans le sinistre. A la suite du courrier reçu de l'assurance par les entreprises Ingerif et Luc Durand, une rencontre a eu lieu avec les deux sociétés pour essayer de trouver un accord amiable. Chaque partie a revu ses différents devis et le conseil municipal accepte de prendre en charge le changement des canalisations. Les travaux de réparation devraient être réalisés avant la fin du mois.
  - Pour la partie éclairage public, la société CITEOS retenue lors du marché public passé l'année dernière a fourni plusieurs modèles afin de faire le choix du luminaire. Le choix s'est porté sur le modèle SCOOP sauf pour ceux du Landereau (Modèle TWEETX1). Un délai de 8 semaines est prévu entre la commande et la livraison des luminaires : L'installation est prévue mi-juin avec une fin des travaux fin Juin. Il faut revoir les conditions de maintenance de ce projet.

▪ Station d'épuration

Il est nécessaire d'effectuer une maintenance du poste de relevage : un devis a été demandé auprès de la société SOA – agence de Laval. Leur intervention est prévue le 18 Avril.

▪ Lotissement La Guérenne

Une rencontre a eu lieu avec la société Colas, cette société avait été retenue lors de l'appel d'offre de ce lotissement : un courrier de désengagement doit être fait pour permettre à la commune de refaire une étude d'aménagement différente du marché passé.

▪ Étude de raccordement au tout à l'égoût du lieu –dit « la maison neuve » (Monsieur POTTIER)

A la suite de la demande de Monsieur Pottier, une étude de raccordement a été demandé auprès de la SAUR. Il en ressort qu'un raccordement est possible sans modification du réseau et sans extension de celui-ci : il s'agit d'un simple raccordement. La taxe de raccordement est de 700€.

▪ Salle polyvalente

L'étanchéité de la toiture vient d'être réalisée par la société Renard. La crédence et la fenêtre dans la cuisine vont être refaites.

**2. Rencontre avec l'architecte conseil de la D.T.T.**

Madame le maire explique qu'avec Madame Pellier, elles ont rencontré l'architecte conseil de la DDT, M. Caillot Pierre. La vente de terrain ne démarre pas. Le projet va être revu tout en conservant l'idée primitive.

Il en ressort :

- qu'un nouveau découpage foncier va être fait pour revoir la forme des terrains et la surface de ceux-ci.
- Prévaloir dans le cahier des charges des recommandations et non des obligations.

**3. Planning des différentes dates – Élections du 23/04 et du 07/05**

Madame le maire rappelle les dates des élections présidentielles : 23/04/2017 et 7/05/2017. Elle rappelle que pour ce scrutin l'horaire de fermeture des bureaux de vote est 19h00.

	8h00 - 11h30	11h30 – 15h30	15h30 – 19h00
23 Avril 2017	1- Launay Ludovic 2- Hooghiemstra Laetitia 3- Roux Philippe	1- Chauveau Stéphane 2- Chauvel Pascal 3- Ory Patrick	1- Cotel Aurélie 2- Pellier Céline 3- Foucault Francis
07 Mai 2017	1- Launay Ludovic 2- Hooghiemstra Laetitia 3- Chauvel Pascal	1- Chauveau Stéphane 2- Roux Philippe 3-	1- Cotel Aurélie 2- Pellier Céline 3-Cottin Martine

La cérémonie du 08 Mai 2017 aura lieu à Rouez à 10h00. Retour à la mairie à 11h15 pour se rendre au monument aux morts : un pot de l'amitié conclura la cérémonie.

#### 4. Compte rendu des diverses réunions

- Conseil communautaire du 10/04 : vote des budgets et des taux d'imposition.  
Il est noté que les taux d'imposition seront augmentés pour la partie de la communauté de communes de Sillé pour harmoniser les taux avec ceux de la communauté de Conlie :  
TH: 5.04% → 5.16%  
TF bâti: 3.60% → 3.88%  
TF non bâti: 4.46% → 7.38%  
CFEntreprise: 21.71% → 22.12%

#### 5. Divers

- 2017-018 Subvention communale à l'association du comice agricole du Pays de Sillé

Madame le Maire rappelle qu'une subvention a été votée lors de la dernière réunion à l'association du Comice agricole du Pays de Sillé. Une erreur dans la lecture du document de demande a été faite à ce moment, il a donc été décidé de revoir cette demande de subvention et d'annuler la proposition de subvention votée (délibération 2017- 015) à cette association le neuf Mars deux mille dix-sept.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer la subvention suivante :

- Comice agricole du Pays de Sillé	200€
------------------------------------	------

- 2017-019 Participation pour l'assainissement collectif

Suite à la délibération en date du 13 décembre 2013 concernant l'instauration de la participation pour l'assainissement collectif, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour une révision du tarif de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le tarif pour l'année 2017 : le montant de cette participation reste de 700€. Cette participation pour l'assainissement collectif est à la charge des propriétaires dont les nouvelles constructions sont soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif.

La séance s'est levée à 23h30

La prochaine réunion n'est pas fixée : elle sera annoncée aux administrés par voie de presse

Le Maire,

Martine COTTIN

